

Moussey 2 août 44. 5 h du matin

Débarquement de la Feld Gendarmerie de Saint Dié pour exécuter un mandat d'arrestation à l'encontre de :

- Madeleine Lallevee : la sage femme de la maternité, agent de liaison et passeuse, et sa fille Marie Louise (20 ans)
- Jean Ruffenach : passeur et agent de liaison (16 ans)
- Aimé Blaison : le secrétaire de Mairie, faiseur de faux papiers

*Nota :*

- *Aimé Blaison, plus méfiant et redoutant l'imminence de son arrestation prochaine, se cacha et ne fut pas pris (il vivra caché jusqu'à la Libération du village)*
- *Madeleine et Marie Louise Lallevee seront déportées à Ravensbrück (Madeleine mourra en mai, sur le chemin du retour, Marie Louise survivra)*
- *Jean Ruffenach sera exécuté au Struthof, la nuit du 1er au 2 septembre 44*

Les 2 témoignages ci dessous sont de :

1. René Jaray, apparenté à Madeleine Lallevee
2. Marie Louise Lallevee

*Merci à Pierre Cérutti de m'avoir confié ces documents*

*photocopié*

ATTESTATION

Dossier : ..... *MEYER* .....

Audition n°.....

Je soussigné *RICATTE Raymond, Médaille Militaire pour Services Exceptionnels*, certifie avoir entendu, ainsi qu'il suit, la personne ci-après désignée :

Nom : ..... *JARAY* .....

Prénoms : ..... *René* .....

Date et lieu de naissance : ..... *15.11.1924... D. SENONES (88)* .....

Profession : ..... *Retraité fromager* .....

Domicile : ..... *NOMPADELIZE 88470 SAINT-MICHEL S/MEURTHE* .....

qui, en présence du ou des témoins suivants :

M. *CH. UTI Pierre* demeurant rue Pétion, 54130 AERAILLES

m'a, sur interpellation, déclaré librement ce qui suit :

"

*Je suis ancien du GMA Vosges et ai appartenu à la 1<sup>re</sup> Centurie. Je ne connaissais pas "HENRY" mais en ai entendu parler, trop même, car il est à l'origine de la déportation en Allemagne de nos deux cousines, Madame LAHEVÉE Madeleine et de sa fille Marie-Louise.*

*Je peux vous donner des renseignements à ce sujet par le récit qu'en a fait Madeleine LAHEVÉE à son retour de déportation, peu de temps avant sa mort en mai 1945, et par le récit de sa fille également revenue de déportation.*

*Le mardi 1<sup>er</sup> août 1944, Marie-Louise fille de Madeleine*

LALVÉE, âgée de 80 ans, se trouvant ce jour-là à la PETITE  
RAON et a été interpellée par HENRY lui-même, qui s'était  
arrangé pour se trouver sur son chemin. Celui-ci, d'après le  
récit de Marie-Louise, devait se trouver en tenue civile.

HENRY a donc abordé Marie-Louise et lui a demandé si elle  
connaissait une filière pour entrer au maquis. Elle lui a répondu  
qu'elle ignorait mais qu'elle en parlerait à sa mère, qui était  
sage-femme à MOUSSEY, donc très connue.

Madame LALVÉE était en liaison avec la Résistance et de ce  
fait elle se savait plus ou moins. Cette information avait dû  
être communiquée à HENRY qui s'est alors arrangé pour rencontrer  
"par hasard" la fille de M<sup>me</sup> LALVÉE.

Lorsque Madeleine LALVÉE a appris cette rencontre <sup>de sa fille</sup> avec HENRY,  
que les gens d'alors considéraient comme suspect de travailler avec  
les Allemands, elle a dit à celle-ci: "Tu as fait une grave  
erreur".

Le lendemain matin, 2 août 1944, les Allemands se sont  
présentés au domicile de M<sup>me</sup> LALVÉE et l'ont arrêtée, ainsi que  
sa fille Marie-Louise. Elles ont été déportées à RAVENSBRÜCK  
et libérées en 1945 par les alliés. Madame LALVÉE est décédée  
peu après, en mai 45. La fille Marie-Louise est encore en vie  
et demeure aujourd'hui à RENNES LE CHATEAU (Ile de France).

En 1968 j'ai rencontré le Capitaine MARC pour lui demander  
s'il avait des renseignements sur ce HENRY, ayant de bonnes  
raisons de lui en vouloir pour les faits relatés ci-dessus.

Le Capitaine MARC m'a pas pu me fournir de renseignements  
sur cet homme, ne sachant pas ce qu'il était devenu, m'a t'f dit.

R D R.R. P.C.



J'ajoute que, après les faits que je viens de relater, j'ai pu par la suite écarter HENRY au magasin, mais j'ignorais qui il était.

Je suis formel sur les dates que je vous ai indiquées, et je prie que ces faits se sont déroulés avant le 13 août 1944, jour du parachutage sur le terrain "ANTONIE", parachutage auquel j'ai assisté -

R J R.R. PC

Je déclare en outre, établir la présente attestation en vue de son éventuelle production en justice, et avoir connaissance qu'une fausse attestation de ma part, pourrait m'exposer à des sanctions pénales.

Nom et signature de l'enquêteur

2 - RICARTE Raymond *per cath*

Nom et signature du ou des témoins

3 - Girault Fernand *[Signature]*

4 -

Fait à : NOMPATÉLIZÉ

Le : 5 Mars 1986

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et Approuvé")

*Lu et approuvé*

1- Signature de la personne entendue

*[Signature]*

- Nature de la pièce d'identité produite par la personne entendue:

..... *Servis de condém.* .....

- Numéro de cette pièce : *no 48.374* .....

- Date et lieu de délivrance : .....

..... *25.7.1945 Préfecture des Vosges EPINAL* .....

Paris le 14 octobre 64.

Reçu.

- En réponse à ta lettre - Je vais essayer  
- de te donner ce dont je me souviens.
- L'arrestation a été faite par la gendarmerie  
celle-municipale de St Die - le 2 Août à 5 heures  
du matin - deux soldats allemands sont venus  
- nous chercher ma mère et moi et conduites à  
la niche de Bouzey. Juste en face de la  
maison de garde-champêtre Blaison. Ils  
devaient arrêter également - mais celui-ci parvenu  
s'était sauvé.
- Les renseignements donnés dans ta lettre  
correspondent exactement. (sauf l'âge - il  
était certainement plus âgé. 30 à 35 ans) au René  
Henri de St Die, qui nous avait <sup>devait</sup> dénoncé - et qui a  
été jugé à Nancy (je crois avant 46) et exécuté.
- Ma mère et moi n'avons pas eu d'autres contacts  
que lui - et s'était présentée comme la sœur par les

Allemands et voulant être introduit de la maison de  
Monsieur.

On l'a vu une première fois chez la mère Vollefer:  
et ensuite il est venu me rejoindre une autre fois à  
l'étang de la Petite-Réon. Rien d'autre.

Je ne sais pas dans quel but vous faites ces  
recherches - mais s'il existe toujours - le Blanton  
serait à même de vous renseigner - Un autre qui  
connaissait très aussi le dessous - des cartes - mais je  
crois qu'il a quitté Schœnes - c'était le Cantey.

Au cas où ce serait pour moi - (bien qu'il est toujours  
question qu'il renferme au bout de 20 ans - les cartons  
de résistance et même qu'ils le contiennent) - laissez tomber  
- je vous en dirai - trop en qui peut-être - anterieur ce qui touche.

Avec mes amitiés et en espérant que vous  
alliez bien.

P.S. - Je ne vois guère de possibilités de contrefaçon.  
- en tout cas - si pour une raison ou une autre - il fallait  
peu - j'irais.

Pour être dans les archives du Palais de Justice  
de Nancy - et dans le compte-rendu du procès -  
pourrait-on retrouver quelque chose - Henry peut se-  
décharger - a peut-être fait attention à des complais.  
donner des noms. au tout au moins pourrait-on peut-être  
y retrouver certaines indications.